

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 22 décembre 2014, à 20 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères, Claude Blier, Jean-Claude Gagnon, Paul-André Bégin et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire

ORDRE DU JOUR

1. Demande d'absence sans traitement
2. Fonds d'acceptabilité sociale
3. Demande de partage de route (VTT)
4. Présentation des comptes
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2014-12-365 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-12-366 Demande d'absence sans traitement

Attendu que le conseil de la municipalité peut accorder au contremaître en voirie, s'il le juge valable et possible, un congé sans traitement et ce, à la discrétion du conseil municipal suivant les modalités édictées;

Attendu que le contremaître en voirie, Constant Roberge, a fait sa demande telle que prévue dans son contrat;

Attendu que la planification du travail de l'équipe de voirie pendant cette absence, doit être faite par écrit et une copie doit être remise au dossier municipal des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accorder la demande d'absence sans traitement du contremaître Constant Roberge et datée du 9 novembre 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-12-367 Fonds d'acceptabilité sociale (Éoliennes de l'Érable)

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'Éoliennes de l'Érable inc. verse un montant pour compenser la présence et les impacts des éoliennes sur les propriétaires n'ayant pas signé des contrats d'option et demeurant dans un rayon de 1,8 km d'une éolienne;

Considérant que ce montant doit être redistribué aux propriétaires résidents;

Considérant que la municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu de verser au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le montant reçu d'Éoliennes de l'Érable et de mandater le CDPE pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau et M. Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2014-12-368 Autorisation de circuler en VTT sur certains chemins municipaux

Considérant que la municipalité n'a pas à inclure les chemins non entretenus ni les traverses de route dans son règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

Considérant que la municipalité a déjà autorisé la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux par sa résolution no 2005-341;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand permet l'ajout des chemins suivants à la liste des chemins déjà autorisés pour la circulation des véhicules VTT, soit :

Chemin Plaud : partant de l'intersection du chemin Gosford sur une distance de 0,8 km (hiver seulement);

Chemin Gosford : partant de l'intersection du chemin Plaud en direction Ouest jusqu'à la terre de Donald Langlois sur une distance de 0,5 km (hiver seulement);

Chemin Gosford : partant de la terre de Donald Langlois en direction Ouest jusqu'à l'intersection de la route 165 sur une distance de 0,5 km (hiver seulement). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-12-369 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Paul-André Bégin et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de décembre 2014 tels que présentés pour un montant de 137 206.46 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune personne présente à la période de questions.

2014-12-370 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 20h15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière